



Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le dix mars, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

Nombre d'Élus : En exercice : 15 Présents : 13 Qui ont pris part à la délibération : 15	Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2023
---	---

Présents : BABOT Billy, CHILLET Marie-Hélène, GANDILHON Michel, GOUTAGNY Pascal, GRANGE Guillaume, GUYOT Jean-François, PARAN DOUSSET Barbara, PHILIBERT Pascal, PITAVAL Jean-Éric, PROUVOST Nicolas, ROCHE Nathalie, SICARD Nadine, et VILLEMAGNE Laurent.

Absents : DECHAUMET Elodie, THIZY Huguette

Pouvoirs : DECHAUMET Elodie à PHILIBERT Pascal, THIZY Huguette à VILLEMAGNE Laurent

Secrétaire : PROUVOST Nicolas

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 janvier 2023 est validé

Urbanisme :

- DP accordée à M. HERVET Guillaume domicilié au 120 chemin de Saint-Galmier pour l'aménagement de l'entrée devant les garages
- DP accordée à M. PROUVOST Nicolas domicilié 2 impasse du Rio pour le démontage de l'abri de jardin actuel, la création d'un mur de soutènement et d'une dalle béton et la construction d'un nouvel abri de jardin
- DP accordée à M. THOMAS Joseph et Mme PHILIBERT Coline, pour le réaménagement de l'habitation et la création d'un toit-terrasse situé 5 place de la mairie
- DP accordée à M. PEREIRA Anthony domicilié 1 impasse du Rio pour la fermeture de l'avancée existante

Rencontres entre le 13 janvier 2023 et le 10 mars 2023

- Réunion adjoints et CMD pour les problèmes de RH et stratégie de réorganisation : nous avons reçu quelques candidatures pour le remplacement d'Hervé Bouchut, en cours de recrutement
- SEM : comité de pilotage PLUi
- « Les Matrus » pour l'organisation des 2 weekends festifs de l'été prochain : les deux derniers weekends de juin, à la zone de loisir du Rio, avec inauguration des aménagements du bâtiment et des abords le 23 juin suivi d'un concert
- Notaire, pour la signature de la rétrocession des terrains de la zone OAP du Sépulcre
- 2 Comités syndicaux de la piscine du val d'onzon : travaux d'entretien important pour la fuite du bassin
- 1 comité syndical de l'entente pour la nouvelle piscine : lancement de la consultation pour un marché de performances : décision définitive de la construction automne 2023
- ONF : M. Flachon, perspectives d'exploitation de la forêt du grand bois et approche de l'exploitation et du renouvellement des sapinières le long de la RM3
- AG du comité des fêtes : situation financière positive
- Les nuits de la lecture organisées par la bibliothèque de Fontanès
- Réunion de l'AFPC : discussion pour investir dans un terrain synthétique et sur les coûts de l'éclairage des terrains
- Soirée jeux de la MJC
- Vœux de Maire de la Gimond
- SEM, point fibre avec les communes et Orange, rencontre houleuse qui à mener M le Maire à faire un communiqué de presse sur les problèmes de déploiement de la fibre sur la commune
- SEM : modification du PLU de la commune (quelques adaptations) en attendant le PLUi
- SIEL : réunion de présentation des horloges connectées pour l'éclairage public
- 2 Bureaux de SEM : conférence des maires
- Coordination des travaux 2023 par le pôle de proximité de SEM : 2 chantiers d'eau sur la commune, changement des tuyaux : les Egaux Font Chevalier et la Paqueroux le Fulchiron la Batie
- SEM 3 rencontres de programme des travaux de voirie 2023, derniers chiffrages
- Comité syndical d'entente rurale
- Commission enfance jeunesse : balayage des différentes tâches à prendre en charge suite au départ d'Huguette
- Réunion préparatoire pour la CTG convention territoriale globale (ex CEJ)
- 2 réunions des adjoints et CDM
- Commission économie (marché du vendredi) : il ne reste qu'un commerçant, le marchand de viande qui vient une fois tous les quinze jours
- SEM : point d'avancée sur la gestion du château par la commune et avancement du projet. La commune a pris la décision de ne plus s'occuper de la location des salles
- Visite de SERFIM, visite du clocher en prévision de la pose de la passerelle ROC42
- Commission technique : procédure de déclassement de 3 zones de domaine public et bâtiment de la carrière terminé et prêt à accueillir le matériel voirie

- Rencontre avec la commune de Saint-Héand pour les modalités de mutation d'Hervé Bouchut
- Conseil métropolitain
- SEM et entreprise pour les travaux du pont de la Guichardière (commun avec La Gimond)
- Monsieur Glasson, trésorerie, en charge du conseil aux collectivités, présentation de l'analyse financière 2021
- Fin de l'installation de la fibre à la mairie et à la MDP
- Comité syndical du SIEL
- SEM : PLUi réunion commune avec Saint-Héand, avancement du projet
- DGS de Saint Jean Bonnefond pour aider Nadège dans l'écriture du marché de l'aménagement paysager du centre bourg
- Commission aménagement : éclairage public
- SEM et SIEL pour les réfections des voiries du bourg suite aux travaux
- 2 réunions de chantier pour la fin des travaux d'enfouissement du bourg
- Centre de Gestion de la Loire, pour les contrats et le recrutement des postes à pourvoir
- Commission info
- Habitat et Métropole pour les derniers ajustements du contrat de délégation de maîtrise d'ouvrage
- Suite du communiqué de presse sur le non déploiement de la fibre : un reportage TL7 (avec les maires de Marcenod et de Saint-Christo-en-Jarez), une interview France Bleue Loire, un article dans le progrès
- Entente pour la nouvelle piscine, lancement du marché de performance de la construction
- CA de la MJC : listing des activités sportives proposées, activité cinéma au FOYER, restructuration suite au départ d'Hervé et questionnement sur la gestion du LARJ
- Riverains de Laurisse sur l'extinction de l'éclairage public
- Commission enfance jeunesse : le RPE fonctionne très bien à Fontanès
- GT Maçonnerie, pour la fin des travaux de l'entrée de la MAM
- SEM bassin de rétention du Rio
- SEM commission habitat : convention avec les bailleurs sociaux
- Oélie pour débriefer les premiers mois de DSP
- SEM Vice-président en charge du tourisme, avancement du projet du château
- Signature de la Contrat Territorial Global
- RDV sur le terrain de la commission technique
- SEM commission eau assainissement : état critique sur nos ressources en eau potable de l'ensemble des barrages qui alimentent la Métropole (le barrage de la Valette n'est rempli qu'à 37 %)
- MJC pour évoquer l'embauche en lien entre la MJC et la commune
- Prise de commandement à la gendarmerie de Sorbiers
- SEM commission finances
- Bureaux de SEM
- SEM, conférence des Maires
- Visite des sapinières, aucun participant

- Visite d'une entreprise pour l'aménagement paysager du bourg (autres visites prévues le 15 mars)
- SEM régie assainissement
- SEM commission rayonnement du territoire
- SIEL M. Déleage pour l'ajustement du projet de passage aux LEDS de la partie sud du bourg
- RPE : bilan financier 2022 et prévisionnel 2023, changement des moyens des modes de financement avec le nouveau mode de calcul des communes

Informations diverses

1- Remerciements

M. le Maire tient à remercier la mairie de Sorbiers pour avoir mis à disposition (5 jours), gracieusement, Isabelle VIRICEL lors de la prise de fonction de Nadège POULAT

Il tient également à remercier la mairie de Saint-Jean-Bonnefonds et particulièrement Ludovic DUPIN (DGS) pour nous avoir aidé sur le projet Aménagement paysager du Centre Bourg et avoir mis à disposition un agent pour aider Nadège à rédiger la consultation.

L'entraide entre les différentes communes est primordiale et essentiel au bon fonctionnement des petites communes comme Fontanes.

ORDRE DU JOUR :

1- Compte de gestion 2022 du budget annexe BOIS

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est tenu par le trésorier. Il présente le compte de gestion 2022 du budget annexe BOIS. Il rappelle que le budget est « hors taxes », la TVA étant gérée directement par la trésorerie. Il soumet le compte de gestion à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion du budget annexe BOIS, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Délibération n° 2023-002 : pas d'opposition ni abstention.

2- Compte administratif 2022 du budget annexe BOIS

Monsieur le Maire expose de nouveau les résultats de l'exercice 2022 pour le budget annexe BOIS de la commune, en présentant les budgets primitifs et les décisions modificatives, les dépenses et les recettes tant en fonctionnement qu'en investissement, les résultats de l'année et les reste à réaliser.

Sortie de la salle de Monsieur le Maire

Laurent VILLEMAGNE prend la présidence de la séance et lance les débats.

Laurent VILLEMAGNE, demande au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2022 du budget annexe BOIS dressé par M. le Maire.

Délibération n° 2023-003 : pas d'opposition ni abstention.

Retour de Monsieur le Maire dans la salle

3- Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2022 du budget annexe BOIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe Bois,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif du budget annexe Bois présente un excédent d'exploitation de **4 256,31 €**.

Décide d'affecter le résultat d'exploitation dans le budget annexe bois, comme suit :

- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : 0,00 €
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) : 4 256,31 €

Délibération n° 2023-004 : pas d'opposition ni abstention.

4- Compte de gestion 2022 du budget principal de la commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est tenu par le trésorier. Il présente le compte de gestion 2022 et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion du budget de la commune, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Délibération n° 2023-005 : pas d'opposition ni abstention.

5- Compte administratif 2022 du budget principal de la commune

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2022 pour le budget principal de la commune, en présentant les budgets primitifs et les décisions modificatives, les dépenses et les recettes tant en fonctionnement qu'en investissement, les résultats de l'année et les reste à réaliser.

Monsieur le Maire détaille les écarts significatifs entre 2021 et 2022 pour les dépenses et les recette de fonctionnement. Il présente également la section investissement.

On observe un excédent de financement en section de fonctionnement de 148 572,09 €.

On observe un déficit de financement en section d'investissement de 53 862,85 €.

On note des restes à réaliser en dépenses de 53 486,59 € et en recette de 58 843,00 €.

Sortie de la salle de Monsieur le Maire

Laurent VILLEMAGNE prend la présidence de la séance et lance les débats.

Laurent VILLEMAGNE et Pascal PHILIBERT relèvent la bonne gestion du budget de Monsieur le Maire.

Billy BABOT relève que les provisions sont suffisamment conséquentes

Jean-François GUYOT trouve qu'une gestion transparente est rassurante.

Laurent VILLEMAGNE, demande au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2022 du budget communal, dressé par M. le Maire.

Délibération n° 2023-006 : pas d'opposition ni abstention.

Retour de Monsieur le Maire dans la salle

6- Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2022 du budget principal de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal de la commune

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif du budget communal présente un excédent de fonctionnement de **148 572,09 €**.

Décide d'affecter le résultat d'exploitation dans le budget principal de la commune, comme suit :

- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : 75 000,00 €
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) : 73 572,09 €

Délibération n° 2023-007 : pas d'opposition ni abstention.

7- Ajout de la délégation au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des membres du Conseil Municipal la délibération n°2020-025 votée le 5 juin 2020 et citant l'ensemble de ces délégations.

Il souligne alors, ne pas avoir de droit de préemption et propose au Conseil Municipal d'ajouter à la liste de ses délégations :

- Le droit d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code : DPU simple sur la totalité des zones urbaines(U) et des zones à urbaniser (AU et AU avec indice) de la commune, quel que soit le prix d'acquisition.

L'ensemble des membres est favorable.

Délibération n° 2023-008 : pas d'opposition ni abstention.

8- Adhésion à l'option « bâtiments neufs et réhabilitations » avec le SIEL

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des membres du Conseil le projet de réhabilitation du bâtiment Ecole/Dojo/Voirie.

Dans le cadre de compétence optionnelle « SAGE », le SIEL-TE propose une option

« Bâtiments neufs et réhabilitation » dans le but d'accompagner la collectivité pendant la réalisation de son projet. Cet accompagnement ne concerne que la partie « énergie » de l'opération et a pour but d'atteindre les baisses de consommations énergétiques fixées.

Cet accompagnement a un coût de 361 € par jour (intervention des techniciens) et la commune propose de souscrire un forfait de 7 jours soit un coût total de 2 527 €.

Délibération n° 2023-009 : pas d'opposition ni abstention.

9- Groupement de commande formations avec Saint-Etienne Métropole

M. le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre des actions engagées auprès des communes membres de la Métropole et dans une optique de mutualisation des ressources, M. BARRIOL, vice-président en charge des ressources humaines, souhaite faire bénéficier les communes d'un groupement de commandes pour l'achat de prestations de formation en matière de santé et sécurité au travail et de formation à la conduite à destination des agents.

Nadine SICARD et Pascal PHILIBERT approuvent cette mutualisation.

Laurent VILLEMAGNE demande s'il y a un groupement de même type avec des formations bureautiques et dit qu'il serait bien de faire remonter cette demande.

Monsieur le Maire continue en précisant que la Métropole va passer un marché public et que le bon de commande entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Délibération n° 2023-010 : pas d'opposition ni abstention.

10- Convention pour la délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réhabilitation de bâtiments communaux et aménagement de logements rue de la Sibérie à Fontanès avec Habitat & Métropole

Monsieur le Maire fait à nouveau référence au projet de réhabilitation du bâtiment Ecole/Dojo/Voirie situé rue de la Sibérie.

La commune de Fontanès et Habitat & Métropole se sont engagés dans ce projet commun et Habitat & Métropole propose de signer une convention déléguant l'ensemble de la maîtrise d'ouvrage à Habitat & Métropole.

Monsieur le Maire explique et lit la convention aux membres du Conseil Municipal, il leur précise les points qu'il a fait modifier et préciser afin de garantir à la commune d'avoir toujours la main sur les décisions importantes à prendre et de pouvoir suivre de près le

chantier.

Où cet exposé, les membres du Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer cette convention

Délibération n° 2023-011 : pas d'opposition ni abstention.

11- Validation du montant des travaux pour le projet réhabilitation Ecole/Mairie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la projection financière du projet de réhabilitation.

Le coût total prévisionnel s'élève à 650 000 € HT

Monsieur le Maire demande l'autorisation de pouvoir solliciter toutes les subventions qu'il juge nécessaire pour aider à financer le projet.

Délibération n° 2023-012 : pas d'opposition ni abstention.

12- Demande Déclaration d'Intention d'Aliéner - bâtiment situé 2 rue des Acacias

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal avoir reçu, en date du 6 février 2023, une demande de déclaration d'intention d'aliéner (DIA) pour le bâtiment situé 2 rue des Acacias, parcelle cadastrale A856.

Il explique aux membres du Conseil vouloir exercer son droit de préemption car ce bien situé en plein cœur du village et au centre de l'aménagement paysager suscite un intérêt particulier pour la commune.

Nadine SICARD et Nathalie ROCHE sont tout à fait d'accord avec M. le Maire.

Monsieur le Maire justifie cette décision par la revitalisation du bourg, les difficultés de stationnement et la possibilité d'implantation de commerces.

Délibération n°2023-013 : pas d'opposition ni abstention

La séance est levée à 23h15.